

# LA LDH DÉPOSE PLAINTÉ CONTRE UN ÉLU DE LA RÉPUBLIQUE QUI APPELLE AU MEURTRE DES JEUNES COMORIENS À MAYOTTE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 25 AVRIL 2023

Invité le lundi 24 avril sur la chaîne *Mayotte La 1<sup>ère</sup>*, le vice-président du conseil départemental de Mayotte, Salime Mdere, a qualifié de « *délinquants* », « *voyous* » et « *terroristes* » les jeunes comoriens en ajoutant « *Il faut peut-être en tuer* ». Ces déclarations font suite au visionnage d'un reportage sur des affrontements entre des jeunes et les forces de l'ordre à Mayotte, dans le cadre de l'opération militaro-policière Wuambushu, vivement critiquée par la LDH, qui prévoit le délogement et l'expulsion massive d'étrangers supposés être sans-papiers.

Ces propos scandaleux et dangereux reprennent l'amalgame bien connu et dénué de fondement fait entre l'immigration et la délinquance et tombent sous le coup de la loi.

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) va déposer plainte contre Salime Mdere, sur le fondement de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881, incriminant la provocation non suivie d'effet à commettre des atteintes volontaires à la vie et l'incitation à la haine raciale.

Cet appel au meurtre de la part d'un élu de la République en direct à la télévision publique en dit long sur la banalisation des discours de haine contre laquelle la LDH restera mobilisée.

Ligue  
des droits de  
l'Homme

FONDÉE EN 1898

